

## ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

VENDREDI, 10 février 1939.

*Il est résolu.*—Que soit institué un Comité spécial de la Radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, reviser les méthodes et les objets de la Société, ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son expansion, ce Comité étant nanti du pouvoir d'étudier et de scruter les sujets et les questions dont il vient d'être fait mention, de faire rapport à l'occasion, de ses avis et observations, de convoquer témoins et d'envoyer quérir écrits et dossiers; et que ledit Comité se compose des députés suivants: MM. Ahearn, Beaubien, Bertrand (*Laurier*), Bouchard, Dupuis, Factor, Hamilton, Héon, Howe, Isnor, Johnston (*Bow-River*), Lawson, MacKenzie (*Neepawa*), MacMillan, Martin, Patterson, Pottier, Ross (*Moose-Jaw*), Slaght, Stevens, Thompson, Turgeon, Woodsworth; que la présence d'au moins neuf députés constitue le quorum, et que l'article 65 du Règlement soit suspendu au sujet de ce Comité.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre.*

ARTHUR BEAUCHESNE.

MARDI, 21 février 1939.

*Il est ordonné.*—Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre.*

ARTHUR BEAUCHESNE.